

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000025 – AMR 51/06/00

Informations complémentaires sur l'AU 316/99 (AMR 51/205/99 du 13 décembre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS
(VIRGINIE)

Steve Edward Roach, 23 ans

Londres, le 14 janvier 2000

Steve Edward Roach a été exécuté dans l'État de Virginie le 13 janvier 2000 pour un crime perpétré alors qu'il était âgé de dix-sept ans. Pourtant, le droit international prohibe l'application de la peine de mort aux mineurs délinquants, c'est-à-dire aux personnes qui commettent des infractions alors qu'elles n'ont pas encore dix-huit ans.

Steve Roach avait été condamné à la peine capitale en 1995 pour le meurtre de sa voisine âgée de soixante-dix ans, Mary Ann Hughes, tuée le 3 décembre 1993. Elle avait été abattue à son domicile dans la petite commune rurale de Stanardsville, dans le comté de Greene.

Le gouverneur James S. Gilmore a rejeté le recours en grâce de Steve Roach à 20 h 00, heure locale, une heure avant celle à laquelle il devait être exécuté. Le jeune homme a été déclaré mort à 21 h 04.

Après l'exécution, l'avocat du jeune homme de vingt-trois ans a prononcé une déclaration au nom de ce dernier : « *Il était important pour Steve Roach de ne pas laisser uniquement le souvenir d'un adolescent ayant commis un crime atroce, mais aussi celui d'un adulte ayant assumé la responsabilité de son acte et imploré le pardon de ceux qu'il avait fait souffrir. Pas simplement le souvenir de quelqu'un qui avait mis fin à une vie sans raison, mais aussi de quelqu'un dont la propre vie a été abrégée sans que personne en bénéficie. Steve Roach voulait que nous, qui lui survivons, sachions qu'il n'était pas un monstre : c'était un être humain, un jeune homme, avec ses défauts et ses promesses, qui méritait de vivre. La principale leçon qu'il souhaitait voir tirer de sa propre mort c'est qu'elle n'a pas de sens. Tuer des enfants n'a aucun sens, et il faut que cela cesse.* »

Steve Roach est le second mineur délinquant exécuté cette semaine en Virginie. Il a été précédé le 10 janvier par Chris Thomas, également condamné à mort pour un crime commis alors qu'il avait dix-sept ans. À la connaissance d'Amnesty International, six exécutions de mineurs délinquants ont eu lieu dans le monde depuis octobre 1997, toutes aux États-Unis. La Virginie, qui avait ôté la vie au mineur délinquant Dwayne Wright en octobre 1998, totalise désormais la moitié de ces exécutions.

La mort de Steve Roach porte à 12 le nombre de mineurs délinquants exécutés sur le territoire américain depuis 1990. Au cours de la même période, neuf personnes condamnées à mort pour des crimes perpétrés alors qu'elles avaient moins de dix-huit ans ont subi le même sort dans le reste du monde.

Un autre mineur délinquant, Glen Charles McGinnis doit être exécuté au Texas le 25 janvier 2000 (voir le document intitulé *Shame in the 21st Century: Three Child Offenders Scheduled for Execution in January 2000* [Un millénaire qui commence dans la honte : trois mineurs délinquants doivent être exécutés en janvier 2000], AMR 51/189/99, décembre 1999).

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Steve Roach.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -